



Information and Privacy  
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la  
protection de la vie privée de l'Ontario

***PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE***

Le 10 novembre 2022

Madame Patricia DeGuire  
Commissaire en chef  
Commission ontarienne des droits de la personne  
180, rue Dundas Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 2G5

**Objet : Observations du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario concernant l'enquête publique de la Commission ontarienne des droits de la personne sur le profilage racial et la discrimination raciale envers les personnes noires par le Service de police de Toronto**

Madame la Commissaire en chef,

Au nom de mon bureau, j'ai le plaisir de présenter des observations aux fins de l'enquête publique de la Commission ontarienne des droits de la personne (la « CODP ») sur le profilage racial et la discrimination raciale des personnes noires par le Service de police de Toronto (le « SPT »).

Comme vous le savez, le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (le « CIPVP ») agit indépendamment du gouvernement pour protéger et promouvoir les droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée en Ontario, notamment aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP) et de la *Loi de 2017 contre le racisme* (LCR). Ces deux lois contiennent des dispositions visant à protéger les renseignements personnels des particuliers et à promouvoir la transparence et la responsabilisation des institutions, y compris les services de police.

Le SPT et la Commission de services policiers de Toronto (la « Commission ») sont assujettis à la LAIMPVP. De plus, le SPT doit fournir certains renseignements liés à la race au ministre du Solliciteur général en vertu du règlement pris en application de la LCR. À l'heure actuelle, ces renseignements ont trait aux rapports sur le recours à la force exigés aux termes de la *Loi sur les services policiers*. En outre, la Commission et le SPT ont mis en place un programme plus étendu de collecte, d'analyse et de publication de données sur la race en vue de lutter contre le racisme systémique associé à la prestation des services policiers. Des initiatives telles que le programme de collecte de données sur la race, bien qu'elles s'appuient sur la LCR et les normes de données qui y sont associées, découlent d'obligations qu'imposent le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur les services policiers* et sont assujetties à la LAIMPVP.

Plus tôt cette année, la CODP a invité le CIPVP à participer à une table ronde sur les politiques, qui a eu lieu les 30 et 31 mai 2022. Cette table ronde avait pour but d'aider la CODP à terminer son enquête publique sur le profilage racial et la discrimination raciale des personnes noires par le SPT (l'« enquête »). Le SPT et la Commission sont des parties à l'enquête. La table ronde a porté sur la démarche proposée par la CODP pour éliminer le profilage racial et la discrimination raciale. Au cours de la table ronde, je me suis engagée à fournir des observations à la CODP aux fins de son enquête. Stephen McCammon,

avocat du CIPVP, a rencontré des membres du personnel de la CODP les 6, 11, 14, 18 et 21 juillet 2022 afin de fournir des observations préliminaires.

J'ai maintenant le plaisir de présenter les observations écrites officielles du CIPVP aux fins du processus d'enquête de la CODP. Je compte publier la présente lettre, sous réserve de préoccupations de la CODP concernant les délais ou la confidentialité.

### **Aperçu des observations du CIPVP**

L'objet de l'enquête de la CODP correspond étroitement aux priorités stratégiques de mon bureau, dont les suivantes :

- **La nouvelle génération des forces de l'ordre** : Contribuer à renforcer la confiance du public dans les forces de l'ordre en travaillant avec les partenaires concernés pour élaborer les balises nécessaires à l'adoption de nouvelles technologies et d'approches communautaires qui protègent à la fois la sécurité publique et les droits des Ontariennes et Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée;
- **La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne** : Défendre les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue du déploiement responsable de technologies numériques.

Pour réaliser ses priorités stratégiques, le CIPVP s'est engagé à adopter un certain nombre d'approches transversales, notamment à prendre en compte les questions d'accessibilité et d'équité afin de réduire les disparités dans les résultats obtenus par les communautés marginalisées. C'est pourquoi le processus et les résultats de l'enquête de la CODP nous intéressent au plus haut point, et nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de présenter notre point de vue sur les questions de protection de la vie privée et de transparence qui se posent dans ce contexte.

Les présentes observations s'appuient sur les travaux relatifs à la police que le CIPVP a menés au cours des quinze dernières années, souvent en collaboration avec la CODP, et s'inscrivent dans la même lignée. Les questions relatives aux services policiers auxquelles nos deux bureaux ont collaboré sont notamment les suivantes :

- les vérifications de dossiers de police;
- les contrôles de routine;
- la collecte de données fondées sur la race aux termes de la LAIMPVP (p. ex., lors de contrôles routiers à Ottawa);
- l'élaboration et l'application de la LCR (p. ex., concernant les rapports sur le recours à la force);
- l'utilisation de caméras d'intervention et de la reconnaissance faciale.

De plus, dans le cadre de ce travail, le CIPVP :

- a tenu compte d'éléments clés de travaux de la CODP, notamment ses deux premiers rapports d'enquête ([Un impact collectif](#) et [Un impact disparate](#));
- a rencontré des membres de la société civile, des universitaires et des représentants d'organismes gouvernementaux et de maintien de l'ordre, y compris la Commission et le SPT, et collaboré avec eux;
- s'est tenu au fait de débats publics sur le rôle, l'incidence et l'évolution des services policiers et y a participé.

En résumé, le CIPVP estime que pour répondre aux préoccupations qui sont au cœur de l'enquête, les dirigeants des services de police doivent prendre en compte et résoudre les questions de protection de la vie privée et de transparence qui se posent dans le contexte des services policiers. Plus précisément, les services de police doivent mettre en place les éléments suivants :

## **I. Gouvernance rigoureuse des données produites par les nouvelles technologies de l'information et démarches communautaires en matière de prestation de services**

Pour que les services de police bénéficient de la confiance du public, et en particulier des communautés marginalisées, leur utilisation des nouvelles technologies de l'information et d'approches communautaires qui reposent sur l'échange de renseignements doivent être assujetties à des cadres solides de gouvernance des données. Les politiques des commissions des services policiers et les procédures des services de police sont essentielles à cet égard, mais le CIPVP réitère la recommandation qu'il a adressée au gouvernement en août 2016, en ce qui concerne la [Stratégie pour une meilleure sécurité en Ontario](#) : « pour assurer une approche uniforme dans toute la province, le gouvernement provincial devrait établir des normes provinciales régissant l'utilisation des technologies de surveillance en consultation avec la police et des experts en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information, de droits de la personne et de droit criminel. Cette approche, appliquée à la vérification des dossiers de police, permettra de s'assurer que le droit à la vie privée, le droit à l'information et les autres droits fondamentaux seront respectés de la même manière dans toutes les collectivités de l'Ontario ».

Nous avons eu dernièrement l'occasion de développer les principes d'une gouvernance solide des données qui devraient guider l'utilisation par la police des caméras d'intervention, de l'intelligence artificielle et de la reconnaissance faciale<sup>1</sup>. Nous avons également formulé des observations au Comité provincial de coordination des services à la personne et des services juridiques sur les cadres et outils connexes qui devraient régir l'échange de données sensibles dans le contexte des activités des équipes d'intervention mobiles en cas de crise. Ces équipes réunissent des policiers, des professionnels de la santé et d'autres partenaires communautaires pour aider les personnes en situation de crise de santé mentale, de toxicomanie ou autre<sup>2</sup>. Nous espérons que la CODP reconnaîtra l'intérêt de ces documents d'orientation et leur lien avec la présente enquête, et qu'elle encouragera le SPT à adopter et à appliquer ces cadres de gouvernance des données de manière juste et équitable à tous les citoyens qu'il sert, y compris ceux qui font partie des communautés les plus vulnérables et marginalisées.

## **II. Gouvernance rigoureuse de l'exercice du pouvoir discrétionnaire des policiers**

Les pratiques policières portant atteinte à la vie privée, telles que celles associées au pouvoir discrétionnaire de procéder à des contrôles routiers et à des fouilles à nu, de porter des accusations ou de contrôler ou d'interroger des personnes dans des situations où elles ne sont pas arrêtées, sont malheureusement associées au racisme et à la discrimination systémique. Il est possible de réduire les atteintes à la vie privée et aux droits de la personne en donnant aux agents des directives claires, concrètes et fondées sur les droits, et en les soumettant à une supervision et à un contrôle appropriés. Des progrès

---

<sup>1</sup> Voir par exemple le document du CIPVP, [Modèle de cadre de gouvernance pour les programmes de caméras d'intervention des services de police de l'Ontario](#), publié en juin 2021; les observations de juin 2021 du CIPVP sur le [cadre de l'intelligence artificielle de confiance](#) du gouvernement de l'Ontario; les observations de décembre 2021 du CIPVP sur la [politique sur l'utilisation des technologies de l'IA](#) de la Commission; la [déclaration commune](#) et le [document d'orientation sur la protection de la vie privée](#) que le CIPVP a publiés de concert avec ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) en mai 2022; la [Résolution sur les attentes et les principes relatifs à l'utilisation appropriée de renseignements personnels aux fins de la reconnaissance faciale](#) (en anglais) coproposée et coparrainée par le CIPVP lors de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée d'octobre 2022.

<sup>2</sup> Nous prévoyons que le document d'orientation du Comité provincial de coordination des services à la personne et des services juridiques pour les équipes d'intervention mobiles en cas de crise sera publié au cours des prochains mois.

ont été réalisés à cet égard lorsque le gouvernement provincial a promulgué des règlements sur les contrôles de routine. En outre, la Commission et le SPT ont pris des mesures pour améliorer la gouvernance et l'exercice du pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne la conduite des fouilles à nu.

Le CIPVP estime que la Commission et le SPT devraient appliquer ces efforts à d'autres contacts entre la police et les civils qui portent atteinte à la vie privée et qui supposent l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire de la part de la police. Afin d'assurer une approche uniforme dans toute la province, nous pensons également que la province devrait être appelée à prendre d'autres règlements afin de fournir les directives nécessaires et d'assurer la surveillance qui s'impose.

### **III. Reddition de comptes quant aux données fondées sur la race**

La collecte et l'utilisation de renseignements personnels liés à la race en vertu de la législation provinciale sur la protection de la vie privée et de la LCR sont essentielles aux initiatives en cours visant à repérer, à surveiller, à signaler et à éliminer le racisme systémique dans les services policiers et à faire progresser l'équité raciale. Des questions ont été soulevées quant à savoir si, en vertu de la législation actuelle, le SPT peut surveiller et combattre les préjugés dans les services policiers en utilisant des données fondées sur la race pour repérer les cas de préjugés et y remédier, par exemple, au moyen de ses systèmes d'intervention précoce. Selon les renseignements dont nous disposons actuellement, nous estimons que ni la LAIMPVP ni la LCR n'empêchent les commissions des services policiers ou les services de police d'utiliser des données fondées sur la race ou des renseignements sur les employés pour superviser, discipliner, former ou surveiller les divisions, les pelotons, les unités ou les agents de police afin de déceler des signes de réactions disproportionnées de la part de la police dans le but de contribuer à éliminer le racisme et à faire progresser l'équité.

Le 22 juin 2022, la Commission a adopté une motion demandant à son chef de police « de déterminer comment l'approche du SPT en matière de collecte et d'analyse de données fondées sur la race pourrait être modifiée afin d'améliorer la capacité du SPT à identifier, enquêter et traiter des cas précis de pratiques policières potentiellement inéquitables, notamment en ce qui concerne le recours à la force, les fouilles à nu et d'autres interactions ». Le CIPVP salue cette motion et reste disponible pour aider la CODP, la Commission, le SPT, le ministre du Solliciteur général et d'autres parties prenantes clés dans le cadre d'efforts concertés visant à assurer la responsabilisation de la police dans le respect des exigences en matière de protection de la vie privée.

### **IV. Transparence par la divulgation proactive**

Pour que le public ait confiance dans les services de police, il faut un engagement ferme en faveur de la transparence, par exemple par la divulgation proactive de renseignements dépersonnalisés et d'autres informations susceptibles d'éclairer le public sur les décisions, activités et pratiques importantes de la police, y compris en ce qui concerne l'efficacité des mécanismes de surveillance et de discipline. Par conséquent, le CIPVP accueillerait favorablement les recommandations et les modifications législatives requises pour accroître la divulgation proactive de données statistiques, anonymes ou dépersonnalisées, pour autant qu'elles ne contiennent pas de renseignements personnels. De tels rapports publics permettraient au public de demander des comptes aux services de police et de mieux comprendre comment les services policiers sont gérés et la mesure dans laquelle les réformes progressent.

### **V. Approche ouverte, efficace et crédible pour la protection et le rétablissement des droits**

La confiance de la population dans les efforts que déploient les pouvoirs publics pour évaluer les atteintes à la vie privée et aux autres droits fondamentaux et y remédier repose à la fois sur la qualité de ces efforts et sur la façon dont ces efforts et ces remèdes sont élaborés, institués et évalués. Dans le contexte de l'enquête de la CODP, nous sommes d'avis que la police et le public bénéficieraient grandement de mécanismes permettant d'évaluer de manière périodique, transparente et crédible les progrès réalisés par

la Commission et le SPT en vue d'éliminer le profilage racial et la discrimination raciale, notamment par le biais d'une utilisation responsable et respectueuse des données.

Compte tenu des décisions antérieures de la Commission de désigner des membres de la magistrature et d'autres tiers pour procéder à des évaluations et à des examens critiques, nous estimons qu'une approche comparable devrait être adoptée pour que les réformes nécessaires en matière de droits de la personne soient mises en œuvre d'une manière qui intègre la protection de la vie privée et qui favorise une plus grande transparence.

## **Conclusion**

Le CIPVP est favorable aux efforts de la CODP visant à éliminer le profilage racial et la discrimination raciale dans les services policiers, y compris par le biais de l'enquête en cours. Bien que certaines questions sur lesquelles porte l'enquête ne relèvent pas du mandat du CIPVP, nombre d'entre elles sont étroitement liées à son mandat en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information, ainsi qu'à l'intérêt que porte le public à la protection de sa vie privée et de son droit à l'information.

Dans ce contexte, nos observations ont pour but d'aider la CODP, et par son intermédiaire, la Commission, le SPT, le ministère, les parties prenantes concernées et le public, à atteindre l'objectif commun d'éliminer le profilage racial et la discrimination raciale dans les services policiers grâce à une transparence et à une responsabilisation accrues, tout en respectant les exigences et les pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée. À mon avis, il est possible d'accomplir une bonne partie de ce travail en élaborant un cadre de gouvernance des services policiers axé sur la protection de la vie privée, la transparence et les droits de la personne. Dans cette optique, je constate que les mesures coordonnées et que nos deux bureaux ont prises pour aborder les questions de protection de la vie privée et de transparence, tout en tenant compte des considérations relatives aux droits de la personne, et vice-versa, sont conformes à la directive que la Cour suprême du Canada a donnée à tous les tribunaux administratifs, c'est-à-dire de « rapprocher la justice des citoyens »<sup>3</sup>.

J'espère que les présentes observations vous seront utiles, à vous et à votre bureau, aux fins de votre enquête publique sur le profilage racial et la discrimination raciale des personnes noires par le SPT. Stephen McCammon, avocat du CIPVP, vous fournira des commentaires plus détaillés. Pour toute question sur nos observations, veuillez communiquer avec lui directement par courriel à [Stephen.McCammon@ipc.on.ca](mailto:Stephen.McCammon@ipc.on.ca).

N'hésitez pas à vous référer au contenu de la présente lettre et aux commentaires plus détaillés de mon bureau dans votre rapport d'enquête et dans les communications publiques qui s'y rapportent.

Je vous remercie à nouveau de nous avoir donné l'occasion de formuler des observations et je me réjouis de poursuivre la collaboration entre nos deux bureaux pour traiter des questions connexes touchant la protection de la vie privée, la transparence et les droits de la personne dans le contexte des services policiers et, de manière plus générale, dans l'intérêt de toute la population de l'Ontario.

---

<sup>3</sup> Voir *Tranchemontagne c. Ontario (Directeur du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées)*, 2006 CSC 14 (CanLII).

Veillez agréer, Madame la Commissaire en chef, mes salutations les plus cordiales.

La commissaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kosseim'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'K' and a long horizontal flourish at the end.

Patricia Kosseim